

grain de sel

Juin 2010



Communiqué du Syndicat National de la CGT Finances Publiques

C'est le 7 mai dernier à Seignosse, que le syndicat national de la CGT Finances Publiques a été créé par la réunion des syndicats CGT des Impôts (SNADGI-CGT) et du Trésor (SNT-CGT). Dans ce prolongement et d'ici la fin de l'année, les sections, au plan local, procéderont de même. Cette décision fait suite à plus de deux années de réflexion et de débat entre les syndiqués des deux organisations visant à déterminer l'organisation syndicale la plus pertinente face aux enjeux posés par la nouvelle DGFIP pour défendre le plus efficacement possible l'ensemble des agents et des missions qui leur sont dévolues.

Ce nouveau syndicat est maintenant présent sur tous les départements et pour les deux filières de gestion. Par addition des résultats des deux anciens syndicats, la CGT demeure la seconde force syndicale au plan national. Au plan local, c'est la CGT qui rassemble le plus de voix !

A la DGFIP, la CGT est une force de référence qui compte.

La CGT Finances publiques, avec près de 1000 élus en CAPL et 300 représentants en CTPD et 12000 agents syndiqués, de toute origine, territoriale, fonctionnelle, catégorielle, s'engage

à créer les conditions nécessaires pour garantir et aller à la conquête de nouveaux droits individuels et collectifs.

La CGT Finances Publiques est un réel atout aujourd'hui, pour résister aux mauvais coups, obtenir des succès, imposer des réformes de progrès. La CGT est disponible pour, avec vous, avec vos collègues de travail, votre entourage, renforcer le syndicalisme dans notre pays.

Être disponible pour tous les personnels, obtenir des résultats tangibles en matière d'avancées sociales, d'amélioration de conditions de vie au travail, nécessitent plus de syndiqués CGT. Et chacun peut participer à la construction de cette force syndicale indispensable pour gagner.

Dans la Vienne, en attendant l'assemblée générale début octobre, la nouvelle section est composée des deux anciennes commissions exécutives. Le Co-secrétariat est assurée par Vincent Dupuy de la filière gestion publique et Christine Truflandier de la filière fiscale,

Alors, n'hésitez plus... donnez plus de poids au syndicalisme pour faire entendre encore plus fort vos attentes, en adhérant dès aujourd'hui au Syndicat National CGT Finances Publiques !

Compte rendu du CTPD de la DRFiP de la Vienne du 28 mai 2010

Nous avons commencé par la déclaration liminaire suivante :

Déclaration liminaire des représentants de la CGT Finances Publiques au CTPD de la DRFiP de région Poitou Charentes et de la Vienne du 28 mai 2010.

Il faut répondre aux revendications des personnels

Une fois n'est pas coutume, nous allons commencer par le carnet rose. Nous ne ferons pas dans le people, rassurez-vous.

C'est juste pour vous annoncer la naissance d'un nouveau syndicat à la DGFIP : la naissance du syndicat CGT Finances Publiques issu de la fusion des syndicats CGT des impôts et du trésor. Un syndicat porteur des revendications des personnels pour défendre et conquérir de nouveaux droits pour les agents de la DGFIP. Mais également un syndicat confédéré porteur des luttes et revendications des salariés indépendamment de leur secteur d'activité.

Si nous sommes présents à ce CTPD, c'est pour porter une nouvelle fois les revendications des personnels exprimées avec force dans la période récente. Les 10 mai et 27 mai 2010, ils ont fait grève par deux fois, entre autres, contre la situation qui ne cesse de se dégrader à la DRFiP de la Vienne. Dans la filière fiscale le ras le bol est profond quel que soit le service. Au niveau des secteurs d'assiette, la campagne d'information n'est pas encore terminée que certains chefs de service mettent déjà la pression sur la saisie. Du côté des trésoreries la situation n'est pas meilleure. La fermeture de 6 trésoreries le 27 mai semble le démontrer tout comme la succession des demandes de modifications des horaires d'ouverture qui fragilisent toujours plus l'existence même du maillage territorial.

Outre les conditions de travail qui se dégradent rapidement,

Suite à notre déclaration le débat s'est engagé sur Chorus. Après le premier tract que nous avons distribué (cf : http://www.tresor.cgt.fr/86/IMG/pdf/Chorus_86.pdf) nous souhaitons avoir des informations complémentaires. Ce ne sont ni la transparence ni la simplicité qui caractérisent ce dossier. La DG semble ajuster le tir au fil de l'eau comme c'est trop souvent la mode actuellement. A la date du CTP les informations étaient les suivantes :

16 agents au centre de service partagé (CSP) qui sera installé rue St Louis avec 1 A ; 4 B et 11 C. 1 B et 5 C doivent arriver des autres ministères concernés. 1 A ; 3 B et 6 C étant des agents de la DGFIP.

15 agents au service facturier (SFAC) qui sera installé rue Riffault avec 5 B ; 2 C et 8 agents pour les lesquels la répartition entre B et C

c'est l'avenir même des missions qui est en jeu.

La DG doit affecter des agents dans la Vienne avant que la situation ne se dégrade encore plus. Elle en a la possibilité avec les CAP à venir.

Cerise sur le gâteau : Chorus

La DG fait de plus en plus fort. Nous ne reviendrons pas sur la performance de ce logiciel qui fait la une des médias, les entreprises qui ne sont pas remboursées depuis plus de 6 mois ou des profs qui attendent leur remboursement de frais depuis un an.

Concrètement, c'est la première fois que l'on crée un nouveau service sans savoir combien il y a d'emplois. C'est la première fois que l'on voit un appel à candidatures pour ce type de poste. C'est la première fois qu'il y a un tel flou. Les agents ne comprennent plus rien à rien tant les informations circulant sont contradictoires.

Comme nous le disions dans notre dernier tract : est-ce le nouveau mode de gestion des agents à la DGFIP ?

Il y a urgence à revenir à une gestion claire et transparente pour l'ensemble des agents. Pour le CSP et le service facturier combien d'emplois ? De quelle catégorie ? De quelle filière ? Des règles de gestion existent et doivent être respectées. Les affectations doivent se faire dans le cadre des CAP locales. Nous attendons des réponses concrètes sur ce dossier.

Pour la CGT Finances Publiques la qualité du dialogue social ne se mesure ni au nombre de réunions ni à leur durée pas plus qu'au nombre de point inscrit à l'ordre du jour mais à l'échange et à la prise en compte par l'employeur des revendications des personnels.

n'est pas encore connue. 8 doivent arriver des autres ministères et 7 sont issus de la DGFIP.

Aujourd'hui personne ne peut dire combien d'agent viendront réellement des autres ministères...

Pour les agents de la DGFIP on sait déjà ce qui va servir à justifier des suppressions d'emplois : le transfert des autres départements de la région vers la Vienne : 1 au CSI de Poitiers, 1 à la DSF 16, 2 à la TG 16, 2 à la filière fiscale et 3 à la filière gestion publique de la DDFIP 17, 1 et 1 pour celle du 79. Mais combien d'agents viendront réellement...

Cela veut donc dire que pour arriver aux 31 emplois il va falloir compter sur les agents de la DRFiP 86. Pour l'instant seul le A comptable est nommé et un B est au projet de mouvement de la filière fiscale. Il en manque encore 29...

C'est la première fois que c'est un tel bazar. Une nouvelle mission est créée sans les emplois qui vont avec.

Pour ce qui concerne les affectations des agents de la DGFIP 86 dans ces nouveaux services ce sont les règles propres à chaque filière qui s'appliquent.

Un CTPD est convoqué le 23 juin avec comme principal point à l'ordre du jour la mise en place de ces deux nouveaux services, CSP et SFAC,,

Au cours de ce CTP nous sommes revenus plusieurs fois sur la question du dialogue social à la DRFiP 86. Les représentants de la CGT ont le sentiment d'une situation de blocage. Le dialogue social ne se mesure pas, pour nous, en nombre de réunions ou en temps passé en réunion. Que cela soit dans un cadre institutionnel ou d'audience sur des points particuliers la qualité se mesure dans l'écoute et

la prise en compte de l'argumentation des représentants du personnel. Ce CTP qui a duré de 14h à 18h, par exemple, ne nous a pas permis

d'avancer sur beaucoup de points. Une information sur Chorus qui est la moindre des choses car les dépôts de candidature étaient à déposer pour

la veille et la convocation des CTP le matin à la place de l'après midi, c'est maigre !

Gagnons la bataille des retraites

Profitant de l'aggravation de la crise du capitalisme, gouvernement et patronat poursuivent leur course aux profits en faisant payer le prix aux salariés.

Les destructions massives d'emplois (délocalisations, RGPP,...), la pression sur les salaires, les exonérations et la réduction continue des cotisations patronales pèsent sur les ressources consacrées au financement des retraites. Le rapport du COR ne fait qu'en tirer les conclusions les plus contestables.

La question posée ne se réduit pas à celle du financement des systèmes par répartition existants. Il s'agit surtout d'affirmer un choix de société par delà les variables démographiques et économiques qu'il conviendra d'assumer collectivement.

En France, l'essentiel des régimes de retraite est fondé sur le principe de répartition, mais des différences existent d'un régime à l'autre en raison de conditions historiques dans lesquelles ils se sont constitués et des réalités professionnelles qu'ils concernent.

Dans la bataille qui s'engage, l'unité des salarié-e-s du public et du privé avec leurs organisations syndicales doit se réaliser sur la base du maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, sans décote, du refus de tout nouvel allongement de la durée de cotisation et de toute baisse du niveau des pensions et du maintien du code des pensions.

La CGT propose de créer une nouvelle institution qui permette d'afficher la solidarité des différents régimes, de consolider le pacte intergénérationnel et qui soit placée sous la responsabilité majoritaire des représentant-e-s élu-e-s des salarié-e-s.

Aujourd'hui, tirant les leçons des batailles de 1993, 1995, 2003

et 2007, la CGT entend oeuvrer à la construction d'un large front de lutte uni afin de permettre aux salarié-e-s de passer à l'offensive.

Au moment du congrès fondateur du syndicat national CGT Finances publiques, celui-ci se prononce pour les revendications et propositions suivantes et demande aux structures CGT auxquelles il est affilié de les défendre :

I) la CGT revendique pour tous les salariés :

Dans le respect des régimes actuels qui répondent chacun à des conditions de droit et de financement spécifique aux secteurs professionnels du privé et du public.

un droit ouvert à partir de 60 ans ;
un taux de remplacement net de 75 % pour une carrière complète ;

la carrière complète intègre, dès l'entrée dans la vie active et jusqu'à 60 ans, les périodes d'études, de formation, d'apprentissage, de temps partiel, d'activité professionnelle ou d'inactivité forcée (chômage, recherche d'un premier emploi, attribution d'une allocation d'autonomie pour les étudiants comme le réclament leurs syndicats) ;

une assiette de cotisation comprenant l'ensemble des rémunérations ;

un minimum de pension pour une carrière complète équivalent au SMIC ;

une prise en compte de la pénibilité dans tous les régimes ;

le maintien de la majoration de durée d'assurance pour les femmes ayant eu des enfants.

II) Financement, les moyens existent

Ce qui implique notamment :

de consacrer au financement des

retraites une part plus importante du PIB en raison de l'augmentation objective du nombre de retraité-e-s ;

de réformer l'assiette de cotisation des employeurs et de mettre fin aux exonérations de cotisations ;

de réformer les mécanismes de compensation (suppression de la surcompensation et prise en compte de la contributive réelle de chaque régime) ;

d'élargir l'assiette des cotisations avec intégration de tous les éléments de rémunération (bonus, participation, intéressement et stock-options) ;

de soumettre les revenus financiers des entreprises à contribution ;

de mettre en œuvre une autre politique de l'emploi avec notamment des mesures véritablement efficaces pour l'emploi des salarié-e-s de 50 à 60 ans et pour celui des moins de 30 ans et la fin des temps partiels imposés.

En tout état de cause la CGT considère qu'il n'est pas question d'accepter la moindre aggravation supplémentaire.

III) la défense et l'amélioration du régime des pension des fonctionnaires

a) Le régime de retraite des fonctionnaires d'Etat (Code des Pensions) constitue pour la CGT l'un des piliers fondamentaux du Statut et un mécanisme essentiel de la fonction publique de carrière. Par nature il ne peut pas être déficitaire puisqu'il est inscrit au Grand Livre de la Dette Publique,

b) La CGT Finances publiques revendique la défense et l'amélioration du Code des Pensions Civiles et Militaires sur la base des revendications exposées ci-dessous, ce qui suppose l'abrogation de la loi FILLON de 2003 et la réforme Balladur de 1993 et le dépassement

des seuls paramètres issus de la loi de 1964.

c) La retraite des fonctionnaires doit s'appuyer sur :

- 75% de taux de remplacement net à partir d'une assiette prenant en compte l'ensemble des éléments de rémunération (traitement indiciaire + indemnités complémentaires de traitement + intégration des primes) détenus depuis six mois ;

- la réforme du minimum garanti de pension pour arriver à un niveau équivalent au minimum de traitement Fonction publique pour 25 ans de carrière.

d) L'amélioration du régime des fonctionnaires :

- rétablissement de la majoration de la durée d'assurance d'un an par enfant pour les mères de famille, permettant de compenser les retards de carrières consécutifs à la maternité

et à l'éducation des enfants, jusqu'à disparition de l'écart existant avec les fonctionnaires masculins.

- ouverture de ce droit aux pères ayant élevé seuls leurs enfants ;

- l'augmentation progressive jusqu'à 75 % du taux de la pension de reversion, sans condition de ressources.

- amélioration des conditions de réversion en s'appuyant par exemple sur certaines dispositions du régime général (remariage...), en intégrant les réalités sociales nouvelles (PACS...);

- amélioration des fins de carrière et révision des conditions de la CPA afin de la rendre plus attractive.

e) L'indexation des pensions sur les salaires pour tous les retraité-e-s, du privé comme du public, les pensions doivent être indexées sur l'évolution de la moyenne des salaires.

f) La Retraite Additionnelle de la

Fonction Publique (RAFP) :

- mise en extinction du fonds de pensions.

La RAFP doit être placée en extinction et remplacée par une modalité de prise en compte des indemnités pour le calcul de la pension relevant directement du régime de retraite des fonctionnaires de l'Etat.

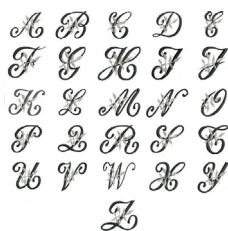
Aujourd'hui, il y a urgence, le calcul sur les 6 derniers mois, l'existence même du Code des Pensions sont menacés au nom du rapprochement Public-Privé.

C'est pourquoi le Congrès déclare solennellement :

Aucun recul n'est négociable !

Maintien du Code des Pensions et du calcul sur les 6 derniers mois !

Pas de caisse de retraite des fonctionnaires !



L'Abécédaire de la DRFIP 86

La fusion de deux administrations c'est le rapprochement de deux mondes... Voici quelques éléments de langage pour ne pas trop s'y perdre...

I comme INFORMATIQUE.

Ce sont des services qui vont bientôt être moulinsés à la sauce fusionnée. Les rapprochements entre les CSI des impôts et les DIT du Trésor sont en cours... C'est aussi l'outil incontournable dans les deux réseaux, celui qui a engendré des gains de productivité comme des agacements... I c'est parfois comme « I commence à en avoir de c't'engin qui marche pas ! »

J comme JOUISSONS SANS ENTRAVE !

C'est la future maxime de la DRFIP86. Mais non c'est une blague... C'est un vieux slogan de mai 68...

J comme « J'te dis qu'y a que des zâneries dans ce Journal syndical... »

L comme LOLF

Le dernier petit engendré par le monstre technocratique s'appelle LOYERS BUDGETAIRES ! Les administrations de l'Etat vont comptabiliser le loyer des immeubles qu'elles occupent et qui appartiennent à l'Etat.. On pourrait en rire. Si ce n'est que rapidement, elles vont devoir s'assurer qu'elles font une utilisation non somptuaire des locaux avec pas plus de 12m²/agent. Va falloir apprendre à se serrer les uns sur les autres à la DGFIP comme ailleurs !

K comme KRONOPHAGE

Ce n'est pas une nouvelle marque de bière mais c'est l'effet de tous ces petits riens qui, mis bout à bout, prennent beaucoup de temps aux agents et dont l'administration ne veut pas entendre parler. Faites une liste de vos Kronophages. Nous on a trouvé : le tri du courrier, les mels qu'on met trois plombes à ouvrir et à lire, la réponse à la question qu'on se pose et qu'on a vu passer mais qu'on ne sait plus où c'était, la personne qui ne comprend rien mais que l'on prend du temps à renseigner... Il y a aussi K comme KACHIF, qui fut le nom donné aux inspecteurs de impôts en Egypte ancienne.